

Conseil Exécutif du 06 mai 2010

**DELIBERATION N° 125-2010**

**Autorisant Messieurs Yvon et Daniel KOELSCH à effectuer des rénovations et une extension sur un abri de chasse et de pêche à l'Anse à Ross**

**LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL  
DE L'ARCHIPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la délibération n° 81-2010 du 26 février 2010 relative à l'occupation du domaine privé de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, Lieu-dit « Anse à Ross » sur la Commune de Miquelon-Langlade au profit de MM Yvon et Daniel KOELSCH ;
- VU la convention du 30/03/2010 portant autorisation d'occupation du Domaine Privé de la Collectivité de Saint-Pierre et Miquelon, et notamment son article 4 alinéa 1 ;
- VU la demande d'autorisation de construire n° 4612 du 11 mars 2010 ;
- SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article Unique :** Le Conseil Territorial autorise Messieurs Yvon et Daniel KOELSCH à effectuer des travaux de réparation et d'extension de l'abri de chasse et de pêche qu'ils occupent à l'Anse à Ross sur la commune de Miquelon-Langlade.

**Adopté**

7 voix pour  
X voix contre  
X abstention  
Conseillers élus : 8  
Conseillers présents : 7  
Conseillers votants : 7

Le Président,

  
Stéphane ARTANO

